

DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance du 07/03/2024

Nombre de membres		
Afférents	Présents	Qui ont pris part au vote
13	8	11

Vote
A l'unanimité
Pour : 11
Contre : 0
Abstention : 0

L'an 2024, le 7 Mars à 20:00, le Conseil Municipal de la Commune de LA CHAPELLE DU BOIS s'est réuni à la Salle Associative Camille Montchâtre, lieu ordinaire de ses séances, sous la présidence de Monsieur BOURGOIN Pascal, Maire, en session ordinaire. Les convocations individuelles, l'ordre du jour et les notes explicatives de synthèse ont été transmises par écrit aux conseillers municipaux le 28/02/2024. La convocation et l'ordre du jour ont été affichés à la porte de la Mairie le 28/02/2024.

Présents : M. BOURGOIN Pascal, Maire, Mmes : BRETON Patricia, GRIGNÉ Valérie, OUARDIRHI Roselyne, MM : CHAMPION Jean-François, DEMANGELLE Laurent, DUBOIS Jean-Paul, GORGET Stéphane

Excusé(s) ayant donné procuration : Mme MOULIN Valérie à Mme OUARDIRHI Roselyne, MM : BLOT Mickaël à Mme GRIGNÉ Valérie, FAYOLLE Stéphane à Mme BRETON Patricia, FOUQUERAY Olivier à M. DEMANGELLE Laurent
 Excusé(s) : Mme BARBIER Gwenaëlle

Acte rendu exécutoire après dépôt en Sous-Préfecture de Mangers
 Le : 12/03/2024
 Et
 Publication ou notification du : 12/03/2024

A été nommé(e) secrétaire : Mme OUARDIRHI Roselyne

2024-09 – Approbation du Compte Administratif 2023 Lotissement Champ Saint Sébastien

Le Conseil Municipal, réuni sous la Présidence de M. DEMANGELLE Laurent adjoint, délibérant sur le Compte Administratif de l'exercice 2023, dressé par M. BOURGOIN Pascal Maire

Après s'être fait présenter le budget primitif et les décisions modificatives de l'exercice considéré, 1 - lui donne acte de la présentation faite du Compte Administratif, lequel peut se résumer ainsi :

Budget Lotissement	Fonctionnement		Investissement		Ensemble	
	Dépense ou déficit	Recette ou excédent	Dépense ou déficit	Recette ou excédent	Dépense ou déficit	Recette ou excédent
Champ Saint Sébastien						
Résultats reportés				1,12 €		
Opérations de l'exercice	42 718,88 €	42 718,88 €	42 718,88 €	42 720,00 €	85 437,76 €	85 438,88 €
TOTAUX	42 718,88 €	42 718,88 €	42 718,88 €	42 720,00 €	85 437,76 €	85 438,88 €
Résultats de clôture		0,00 €		1,12 €		1,12 €
Restes à réaliser						
TOTAUX CUMULES		0,00 €		1,12 €		1,12 €

2 - constate aussi bien pour la comptabilité principale que pour chacune des comptabilités annexes, les identités de valeurs avec les indications du compte de gestion relative au report à nouveau, au résultat d'exploitation de l'exercice et au fonds de roulement du bilan d'entrée et du bilan de sortie, aux débits et aux crédits portés à titre budgétaire aux différents comptes

3 - reconnaît la sincérité des restes à réaliser.

4 - arrête les résultats définitifs tels que résumés ci-dessus.

Fait et délibéré les jours, mois et an susdits.

Au registre suivent les signatures. Pour copie conforme
 En mairie, le 08/03/2024. Le Maire, Pascal BOURGOIN,

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

072-217200625-20240307-D09_07032024-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 12/03/2024
 Publication : 12/03/2024

Pour l'autorité compétente par délégation

